

ASSOCIATION POUR  
**LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE**  
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

SUPPLÉMENT BULLETIN N° 12

JUILLET 1998

| <b>SOMMAIRE</b>                                   |           |
|---|-----------|
| <b>Avant-propos : Immigrés et étrangers</b>       | <b>1</b>  |
| <b>Les immigrés en France</b>                     | <b>1</b>  |
| <b>Les étrangers et la guerre</b>                 | <b>4</b>  |
| <b>Les étrangers dans la Résistance</b>           | <b>4</b>  |
| - Dans les FFL                                    | 5         |
| - Dans la Résistance intérieure                   | 5         |
| <b>Les immigrés en Creuse</b>                     | <b>8</b>  |
| <b>Les étrangers dans la Résistance en Creuse</b> | <b>10</b> |

## LES IMMIGRES DANS LA RÉSISTANCE

### Avant propos

Dans le langage courant on constate parfois une confusion entre « immigré » et « étranger ». Il n'est donc pas inutile de rappeler le sens étymologique et la définition statistique de chaque terme pour apprécier correctement les données chiffrées qui traduisent les « courants migratoires ».

« La notion d'immigré est liée au lieu de naissance. Un immigré (en France) est une personne née hors de France mais qui y vit. Après son entrée en France, il peut soit quitter sa nationalité et devenir français, soit rester étranger. La notion d'étranger est fondée sur le critère de nationalité. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française. Les personnes nées en France de parents étrangers sont étrangères, la plupart d'entre elles prenant la nationalité française à leur majorité ». (Source INSEE. T.E.F. 1997-98). Les conditions d'immigration sont fixées par la loi et varient avec elle. Il en est de même des conditions de naturalisation. Les chiffres mentionnés ci-après sont les chiffres officiels à la date où ils ont été établis.

Les courants migratoires ont varié au fil du temps, qu'il s'agisse des pays d'origine ou de leur justification. Aujourd'hui, le vocable immigré désigne surtout les Maghrébins, les Africains noirs et les Asiatiques alors que les statistiques officielles montrent que les Portugais sont plus nombreux que les Algériens. Plus que la nationalité d'origine c'est la typologie (le physique) et la religion qui tendent à distinguer les immigrés. Hors exception, Ils sont venus en France

pour raison économique. Ceux de l'entre-deux guerres que l'on retrouve dans la résistance étaient presque tous européens et pour la plupart catholiques. Hors leur langue et parfois certaines traditions, ils ne se distinguaient guère des français de souche. La plupart étaient venus en France pour raison économique mais nombreux étaient aussi ceux qui avaient fui leur pays pour raisons politiques ou raciales.

Le rôle des immigrés dans la Résistance est un sujet complexe tant par la multiplicité des origines, que par leur implantation sur le territoire national et la diversité des comportements. Il a parfois été altéré, négligé ou mystifié à des fins politiques ou autres. Les travaux des historiens sur le sujet sont relativement récents. En 1993, un colloque tenu à l'Université de Toulouse avec le concours de l'Institut d'Histoire du Temps Présent a fait des mises au point et en 1994 il a fallu une émission TV à vocation historique, relayée par la presse, pour mettre fin à une polémique.

Le rôle des immigrés dans la Résistance en Creuse est évidemment indissociable du contexte national. Le présent dossier reprend, en le complétant, le texte élaboré par Jean Michaud pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation. La partie Creuse intègre les recherches menées aux Archives Départementales, dans celles de la gendarmerie et les matériaux puisés à divers sources.

### 1 - LES IMMIGRES EN FRANCE

De tous temps, la France a accueilli des étrangers. Sous l'Ancien Régime ils étaient nombreux dans l'armée royale : Suisses, Allemands, Suédois, Écossais, Croates, etc.. La Révolution développe un mouvement de naturalisation et abolit les statuts d'exclusion (juifs notamment). En 1831, Louis Philippe renoue avec cette tradition en créant la Légion Étrangère.

Des étrangers : l'Italien Mazarin et le Suisse Necker ont servi le roi comme ministres, des techniciens et ouvriers spécialisés sont recrutés par Colbert pour créer des manufactures de glaces, de fer-blanc, de draperies de laine. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle des anglais sont à l'origine de l'industrie française du coton. Sous Louis XVI, un maître de forge et des techniciens anglais participent à la fondation du Creusot prélude à la révolution industrielle en métallurgie par l'utilisation de la houille et de son



dérivé le coke, de machines à vapeur et de wagonnets sur rails de fonte. On continue d'avoir recours aux Anglais dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle lors de la création à Boulogne sur mer d'une usine de fabrication de plumes d'acier, l'industriel français recrute en Angleterre des chefs d'atelier et des contremaîtres.

Les étrangers qui viennent en France sont généralement des gens qualifiés en matière d'industrie, des commerçants habiles, des diplômés. Léon Gambetta et Émile Zola naissent en 1838 et 1840 à Cahors et à Paris de père italien, le premier épicier-droguiste, le second ingénieur.

Les intellectuels : poètes, écrivains, musiciens, artistes, sont attirés par la culture française et pour beaucoup par la recherche de la liberté. C'est le cas du poète allemand Henri Heine, du poète polonais Mickiewicz pour qui fut créée au Collège de France une chaire de langue et littérature slave, du romancier russe Tourgueniev.

En 1851, les étrangers sont 380 000 soit 1 % environ de la population française. En 1911 ils sont 1 133 000. Entre ces deux dates la natalité française a connu une baisse continue. L'industrie pour se développer, l'agriculture pour se maintenir dans certaines régions particulièrement touchées par l'exode rural (Aquitaine et Basse Provence), doivent faire appel à des immigrés, principalement italiens.

Alors que la France est en état de stagnation démographique survient la guerre de 1914-1918. Plus de 60 % des paysans sont mobilisés. Il en résulte une formidable pénurie de main d'oeuvre dans les campagnes. Pour y remédier, à partir de 1916, le gouvernement entreprend d'attirer des immigrés. En 1918 sont accueillis près de 150 000 Espagnols et Portugais et 2 000 Italiens. D'autre part, de concert avec le gouvernement britannique 140 000 chinois sont recrutés pour servir comme hommes de peine à l'arrière du front ou dans les usines.

Le bilan humain de la guerre est très lourd pour la France : 1 400 000 morts de 20 à 40 ans, plus de 2 000 000 de blessés dont 900 000 plus ou moins invalides : perte d'un bras, d'une jambe, perte partielle ou totale de la vue, difficultés respiratoires pour cause d'inhalation de gaz asphyxiants, visage défiguré (les « gueules cassées »). Au recensement de 1921 on compte seulement 6 142 000 hommes pour 7 321 000 femmes de 20 à 40 ans.

La guerre n'a ravagé que 7 % environ de la superficie du pays mais les départements les plus touchés : le Nord, le Pas de Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne constituaient la principale région industrielle de France. Ils assuraient les deux tiers de la production nationale de textiles, 60 % de celle de la houille, 55 % de la métallurgie. Pour rendre à la culture les riches terres à blé et à betteraves à sucre, il faut combler les tranchées, enlever les obus non éclatés, rassembler les

morts épars dans les cimetières militaires. Il faut remettre en activité les mines noyées ou dynamitées par les Allemands en retraite, reconstruire les maisons et les usines.

Tous les autres départements ont de même plus ou moins besoin de main d'oeuvre pour la terre et le bâtiment. La France se trouve dans la nécessité de faire massivement appel à la main d'oeuvre étrangère.

L'histoire de l'immigration entre les deux guerres comporte deux périodes. De 1919 à 1931 c'est pour l'immigrant la **période favorable**. De 1931 à 1939 c'est la **période des difficultés**, lesquelles résultent de la crise économique et des événements politiques, notamment l'arrivée de Hitler au pouvoir en janvier 1933 puis la guerre civile en Espagne (17 juillet 1936-31 mars 1939) provoquée par le soulèvement du général Franco contre le gouvernement de la République.

### La période favorable : 1919-1931

Au lendemain de la première guerre mondiale, le besoin de bras est tel qu'on ne peut se contenter d'une émigration spontanée. La France crée un Office de l'Immigration, envoie des missions de recrutement en Italie, en Espagne, en Pologne, en Tchécoslovaquie. En 1927, le parlement vote une loi qui facilite les naturalisations car la faiblesse persistante de la natalité doit être compensée par un apport étranger pour combler les vides de la guerre.

Dans leur très grande majorité, les immigrants quittent leur pays pour des **raisons économiques** : manque de travail, insuffisance de ressources pour des familles souvent nombreuses. La Pologne reconstituée dispose d'une population rurale surabondante que son industrie peu développée ne peut absorber. Les Polonais arrivent par paroisses entières, encadrés par leurs prêtres, pour être installés sur le bassin houiller du Nord.

Durant cette période arrivent aussi des immigrés qui ont quitté leur pays pour des **raisons politiques**. La France bénéficie alors du prestige que lui procure depuis la révolution de 1789 la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; elle est le pays de la liberté politique et religieuse. Elle accueille des Russes refusant le régime communiste instauré par la révolution d'octobre 1917, des Italiens fuyant le fascisme de Mussolini, des Arméniens rescapés du génocide commis par les Turcs en 1915 ou ne voulant pas vivre dans une Arménie soviétique, des Juifs polonais qui émigrent pour raisons de pauvreté et d'antisémitisme.

Les immigrés pour raisons politiques ont en général un niveau d'instruction plus élevé que ceux venus pour insuffisance de ressources mais ils sont souvent contraints à des travaux sans rapport avec leurs compétences. Toutefois, dans les années vingt, tous les immigrés, venus de leur propre chef ou engagés par des recruteurs ont un travail assuré.



Selon le géographe Albert Demangeon, les Italiens représentent alors 30 % des entrées, les Polonais 20 %, les Belges 18 %, les Espagnols, 15 %. Les autres immigrés sont Suisses, Tchécoslovaques, Yougoslaves, Grecs, Portugais. Les immigrés sont nombreux dans les houillères du Nord-Pas de Calais, dans les mines de charbon et de fer de l'Est, dans la métallurgie, le bâtiment, etc., mais aussi dans l'agriculture.

En dix ans, grâce au labeur conjugué des Français de souche et des immigrés, la France a réparé les ravages matériels de la guerre et retrouvé la prospérité. Par rapport à 1913, en 1931 la production d'électricité a doublé, les automobiles en circulation sont passées de 120 000 à 1 700 000, les transports routiers qui étaient effectués en 1920 par 73 000 véhicules automobiles le sont dix ans plus tard par 437 000. Les industries de l'électrochimie, des engrais, des colorants, se sont développées.

A la ville comme à la campagne, les immigrés partagent, hors exception, la vie des ouvriers et des paysans français, c'est à dire l'inconfort du logement et de médiocres ressources, salaires ou revenus. Ces conditions d'existence sont cependant moins misérables que celles qui les ont poussés à s'expatrier.

Au recensement de 1931 ils sont 2 721 000 soit 1 208 000 de plus qu'en 1921 et le nombre des naturalisés est passé de 151 000 à 371 000.

### Les temps difficiles : 1931-1939

Les difficultés sont la conséquence de la crise économique mondiale qui a commencé aux États-Unis en 1929. Elle ne fait sentir ses effets en France qu'en 1931 mais elle frappe durement au cours des années suivantes l'industrie et l'agriculture.

Le chômage sévit durablement. Pour l'année 1932 on recense encore 64 000 immigrés mais on dénombre 108 000 départs et en 1934-1935 le gouvernement français procède au rapatriement de plus de 100 000 Polonais. Au recensement de 1936 il y a 538 000 immigrés de moins qu'en 1931 mais par contre 164 000 naturalisés de plus. Les naturalisations sont effectuées pour remédier à l'insuffisance des naissances.

Après s'être redressé en 1920, 1921, 1922, le taux de fécondité est redevenu en France un des plus bas d'Europe. A partir de 1931, le nombre des naissances n'est que légèrement supérieur à celui des décès et de 1935 à 1938 il devient inférieur.

Au cours du deuxième semestre de 1936, sous le gouvernement de Front Populaire, on assiste à une reprise légère mais passagère de l'activité économique. En 1939, au moment où débute la guerre, la production industrielle n'a pas encore retrouvé son niveau de 1929.

Tandis que la France éprouve les effets douloureux de la crise économique, une nouvelle catégorie d'immigrants vient encore compliquer la situation. A

partir de l'accession de Hitler au pouvoir, par vagues successives, un grand nombre d'Allemands antinazis et de Juifs victimes des lois raciales se réfugient en France.

Dès la première année de la dictature hitlérienne ils sont plus de 30 000 qui s'établissent surtout à Paris et dans la banlieue. Ils appartiennent aux professions libérales, intellectuelles, scientifiques, artistiques. Les Juifs arrivent surtout après la loi de 1935 sur « la protection du sang allemand », après les lois de 1938 qui leur interdisent pratiquement toutes les professions, après l'annexion de l'Autriche et la « nuit de cristal » (10 au 11 novembre 1938).

Beaucoup de réfugiés allemands connaissent une situation matérielle difficile. Ils subsistent en partie grâce à des secours provenant d'organisations communistes, socialistes, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Licra.

En février 1939, après la victoire de Franco, 450 000 Espagnols franchissent la frontière des Pyrénées Orientales : 270 000 combattants et 180 000 civils, en majorité des femmes et des enfants. Les combattants sont désarmés et parqués dans des camps improvisés avec une enceinte de barbelés, sans baraquements, sans tentes, sans points d'eau potable, sans latrines. Leurs conditions de vie sont épouvantables. Les civils sont répartis dans des centres d'hébergement à l'intérieur du pays. En dépit du risque de subir une terrible répression, de nombreux Espagnols vont regagner leur pays mais ils sont encore 250 000 en septembre lorsque la guerre éclate.

La crise économique, l'arrivée de réfugiés politiques, de Juifs allemands, des républicains espagnols, suscite chez certains français le rejet de l'étranger. Les ligues et la presse d'extrême-droite adoptent pour slogans « La France aux Français » et « A bas les métèques ». En 1934, l'écrivain Henri Béraud dénonce « le scandale permanent des naturalisations » et sa plume est riche en invectives à l'égard des étrangers : « racaille », « vermine », « pègre », etc.. Les réfugiés allemands sont considérés comme des espions, les Espagnols comme de dangereux communistes et anarchistes. L'antisémitisme va de pair avec la xénophobie.

La majorité de Front Populaire élue en mai 1936 témoigne une certaine sympathie aux immigrés mais en 1938 des décrets prévoient l'expulsion de ceux qui sont en situation irrégulière et l'ouverture de centres de rassemblement pour les « étrangers indésirables ». Les anciens combattants des brigades internationales sont assignés à résidence. D'autres décrets de 1938 prévoient le contrôle des activités professionnelles et des déplacements hors la commune de résidence.

En 1940, la France compte près de 2 800 000 immigrés soit : 950 000 Italiens dont 200 000 nationalisés, 600 000 Espagnols, 515 000 Polonais, 245 000 Belges, 110 000 Africains (Afrique noire et Maghreb), 95 000 Suisses, 71 000 Russes, 70 000 Turcs et Arméniens, 57



000 Balkaniques, 54 000 Allemands, 77 000 Juifs venus d'Allemagne et des pays occupés par elle.

A cet apport d'immigrés de l'entre-deux guerres la France doit deux chanteurs-acteurs : l'Arménien Charles Aznavour et l'Italien Yves Montand, la Russe Anna Marly qui, avec Joseph Kessel lui-même d'origine russe, a créé le « Chant des Partisans » devenu l'hymne de la Résistance. Sont également issus de l'immigration les Polonais Jean-Marie Lustiger, cardinal-archevêque de Paris, juif converti au catholicisme, et Georges Charpak, prix Nobel de physique. Enfin, on ne saurait oublier qu'en 1934 meurt Marie Curie, polonaise de naissance, deux fois prix Nobel, première femme titulaire d'une chaire de physique en Sorbonne et dont la fille Irène obtient, avec son mari Frédéric Joliot, le prix Nobel de chimie.

## 2 - LES ÉTRANGERS ET LA GUERRE : (SEPTEMBRE 1939-JUIN 1940)

Dès la première semaine de la guerre le gouvernement ordonne l'internement de 20 000 Allemands et ex-Autrichiens en tant que « ressortissants d'une puissance ennemie », présumés dangereux. Ils sont libérés peu à peu mais plus de 5 000 d'entre eux séjournent encore dans les camps au 1er mai 1940. Dans la deuxième quinzaine de mai, pendant la « vraie guerre », le ministre de l'intérieur décide de réintégrer les libérés.

### Les régiments de marche de volontaires étrangers

Le 16 septembre 1939, le gouvernement décide la création de « régiments de marche de volontaires étrangers » (dont sont exclus les allemands et les Italiens), encadrés par des officiers français et combattant sous le drapeau français. Les Allemands sont autorisés à s'engager dans la Légion Étrangère mais pour qu'ils ne se trouvent pas face à leurs compatriotes ils serviront en Afrique du Nord et au Levant (Syrie et Liban, alors protectorats français). 15 000 Italiens peuvent s'engager dans la Légion, après consultation de Mussolini.

Pour éviter des difficultés avec les pays d'origine des volontaires, le gouvernement procède à des naturalisations accélérées au profit des Italiens, des Belges, des Suisses et des Espagnols résidant depuis au moins cinq ans en France. Ils peuvent ainsi être incorporés dans les unités de l'armée française ; ce sera le cas de milliers d'Italiens. 50 000 Polonais constituent une armée dépendant du gouvernement polonais en exil en France et 9 000 Tchécoslovaques une division sous l'autorité du Comité national tchécoslovaque lui aussi en exil en France.

### Les prestataires

Tout réfugié de sexe masculin âgé de 20 à 40 ans bénéficiant de l'asile politique en France doit fournir des « prestations » aux autorités militaires. Les « prestataires » sont organisés en compagnies de 250

hommes, avec encadrement français. La mesure vise d'abord les combattants de l'ex-armée républicaine espagnole. Quand la guerre éclate, 20 000 sont déjà incorporés, occupés à des travaux d'entretien des camps militaires et à la consolidation de la ligne Maginot. Au 1er mai 1940, ils sont 55 000 auxquels on commence à adjoindre des Allemands jusqu'ici tenus à l'écart. 60 000 prestataires sont rétrocédés par l'armée pour être employés dans l'industrie et l'agriculture.

Après la défaite, les prestataires espagnols faits prisonniers par les Allemands se voient refuser le statut de prisonniers de guerre et sont directement envoyés en camp de concentration. Près des deux tiers des 7 000 dirigés sur Mauthausen vont y mourir.

### Les étrangers au combat

Au cours des combats, les volontaires étrangers se comportent vaillamment. En Norvège, deux bataillons de la Légion Étrangère et deux bataillons polonais, associés à des chasseurs alpins français, s'emparent du port de Narvick le 28 mai 1940. 900 légionnaires espagnols y trouvent la mort.

En France, les 4, 5 et 6 juin, le 22ème régiment de marche oppose une résistance acharnée à l'ennemi. Après de durs combats de rue à Marchenoir, des volontaires étrangers se donnent la mort avec leur dernière cartouche pour ne pas tomber aux mains des Allemands.

## 3 - LES ÉTRANGERS DANS LA RÉSISTANCE

### Vichy et les étrangers

Pour les dirigeants de Vichy, en zone libre, la défaite est due à l'influence néfaste des juifs, des communistes, des francs-maçons et des étrangers. Certains étrangers sont de surcroît juifs ou communistes, voire juifs et communistes, ce qui aggrave encore leur cas.

Dès les premiers mois de son existence, de sa propre initiative, hors toute pression allemande, le gouvernement du maréchal Pétain prend une série de mesures discriminatoires :

- 17 juillet : exclusion de la fonction publique des enfants de parents étrangers.

- 22 juillet : Création d'une commission chargée de réviser les nationalisations depuis 1927.

- 27 septembre : enrôlement forcé des prestataires étrangers « en surnombre dans l'économie nationale » dans des Groupements de Travailleurs Étrangers : GTE

- 4 octobre : Loi sur les ressortissants étrangers de race juive qui peuvent être internés ou assignés à résidence à l'initiative du préfet de leur département. Cette loi fait suite à celle du 3 octobre portant « statut des Juifs », français et étrangers.



En juin 1941 est promulgué un second statut prescrivant le recensement des Juifs, suivi le 22 juillet par une loi organisant la spoliation des biens.

Comme les Français, des étrangers vont continuer le combat après l'armistice de juin 1940, à l'appel du général de Gaulle, les uns dans les Forces Françaises Libres (F.F.L.), les autres dans les organisations de la Résistance intérieure. Certains, par reconnaissance envers le pays qui leur avait assuré le travail ou accordé l'asile politique, avec la perspective d'être un jour reconnus comme français ; d'autres comme les Polonais, les Tchèques, les Belges et les Hollandais pour rentrer grâce à la victoire commune dans leur patrie libérée ; les Allemands et les Italiens en exil pour vaincre le nazisme et le fascisme. Les républicains espagnols avaient une revanche à prendre sur Hitler et Mussolini qui avaient permis la victoire de Franco dont ils espéraient la chute avec la victoire alliée.

### Les étrangers dans les Forces Françaises Libres

En juin 1940, la 13ème demi-brigade de la Légion Étrangère, évacuée de Narvik, se rallie en majorité à de Gaulle : environ 900 hommes dont 250 républicains espagnols. Avec les troupes britanniques, elle contribue à la défaite des Italiens en Érythrée, en Somalie, en Éthiopie (février-mars 1941). En juin, toujours avec les Anglais, elle oblige les forces de Vichy à évacuer la Syrie et le Liban. Deux de ses bataillons, composés par moitié de Français et de Belges, avec 200 Espagnols, des sous-officiers allemands et autrichiens, participent à la bataille de Bir Hakeim sous les ordres du général Koenig. A leur tête tombe le colonel, prince russe Amilakvari qui disait : « Nous étrangers n'avons qu'une seule façon de prouver à la France notre gratitude pour l'accueil qu'elle nous a fait, c'est de mourir pour elle ».

On retrouve la 13ème demi-brigade de la Légion en novembre 1942 à El Alamein, avec la VIIIème armée du général Montgomery puis en Tunisie. Érigée en régiment de la 1ère division française libre (DFL) elle combat en Italie sous les ordres du général Juin et débarque le 15 août en Provence avec la 1ère armée française du général de Lattre de Tassigny.

Deux autres régiments de la Légion combattent en Afrique du Nord puis en France dans la 5ème division blindée de la 1ère armée, lors du débarquement. Dans ces deux régiments dominant d'une part les Espagnols, d'autre part des Juifs ressortissants de pays occupés par les nazis, encadrés par de nombreux sous-officiers allemands et autrichiens.

La deuxième division blindée (2ème D.B.) du général Leclerc, formée au Maroc, comprend une forte proportion de républicains espagnols. La 9ème compagnie du capitaine Dronne appelée « Nueve » était composée dans sa quasi-totalité de volontaires espagnols. Le 24 août 1944, à 21 heures, d'ordre de Leclerc, Dronne arrive sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris avec deux sections de combat de la « Nueve ».

Les trois chars portent des noms de victoires de Napoléon en 1814 : Champeaubert, Montmirail, Romilly, mais les half-tracks se nomment Madrid, Guadalajara, Téruel, Guernica, etc.. Cette dernière ville basque de 7 000 habitants avait été sauvagement bombardée le 26 avril 1937 par les avions allemands de la légion Condor, faisant 1 600 victimes. Ce sont les aviateurs de Condor qui bombardèrent la Creuse le 19 juin 1940.

5 000 Espagnols sont morts pour la France durant la seconde guerre mondiale dont 900 en Norvège (selon J.L. Crémieux-Brilhac).

### Les immigrés dans la Résistance intérieure.

Comme pour les Français, la Résistance intérieure des étrangers n'a été le fait que d'une minorité mais les ressortissants de presque tous les pays y ont pris part. On a même vu, au cours des combats de l'été 1944, des soviétiques prisonniers de guerre ou volontaires incorporés dans l'armée allemande désertir et rejoindre les Forces Françaises de l'Intérieur.

Au début de l'occupation, la première forme de résistance organisée est celle des réseaux. Ils ont pour but de recueillir des renseignements au profit des britanniques et des Français Libres, d'acheminer vers l'Angleterre les aviateurs abattus et les personnes désirant gagner clandestinement Londres via l'Espagne.

Dès juillet 1940, trois officiers polonais créent le réseau F2, en liaison avec l'Intelligence Service britannique. F2 devient très vite un grand réseau de renseignements militaires couvrant presque toute la France. Les polonais en gardent la direction mais ils recrutent de nombreux agents français.

A l'automne 1940, à Toulouse, un anarchiste espagnol, Francisco Ponzon, entre en contact avec les services secrets britanniques et les premiers résistants français et met sur pieds un réseau qui fera passer en Espagne des centaines d'aviateurs alliés abattus, des résistants, des Juifs. Un autre réseau est créé par le catalan Joseph Rovira, chef du parti ouvrier d'unification marxiste (P.O.U.M.).

D'autres immigrés constituèrent des unités indépendantes et se battirent sous leurs propres couleurs : la grande majorité des Espagnols, une partie des Polonais, des Italiens, des Juifs.

Le cas des immigrés de la MOI (Main d'Oeuvre Immigrée) mérite une étude particulière. Cette organisation, créée au début des années 20 par le parti communiste et son antenne syndicale la CGTU, avait initialement pour mission d'aider et d'organiser les travailleurs étrangers au plan politique et syndical. Dissoute en septembre 1939, en même temps que le parti communiste, la MOI se reconstitue clandestinement au cours de l'été 40, en particulier sous l'impulsion du tchèque Arthur London, en groupes



de langue : allemande, italienne, espagnole, polonaise, tchèque, roumaine, yiddish, etc., sans cloisonnement rigoureux entre immigrés et Français.

En octobre 1940, le parti communiste crée l'Organisation Spéciale (O.S.). Les groupes formés par l'O.S. ont au départ pour mission de protéger les distributeurs de tracts, les colleurs d'affiches et de papillons, mais bientôt ils vont exécuter des sabotages.

En décembre, des jeunes du Nord parmi lesquels un italien de 21 ans Eusebio Ferrari et un Polonais de 20 ans Jean Pawlovsky font dérailler un train allemand. Après l'attaque hitlérienne contre l'URSS (21 juin 1941), le groupe multiplie les sabotages de voies ferrées, d'écluses, de centrales électriques et les attentats contre des militaires allemands. Le préfet du Nord met à prix la tête de Ferrari qui finit par tomber sous les balles des gendarmes français, de même que Pawlovsky, le 16 février 1942.

En juillet 1941 sont créés les « bataillons de la jeunesse » qui, avec l'OS et les groupes spéciaux de la MOI, entrent en action contre l'occupant dans Paris et sa banlieue. Le signal est donné le 21 août par l'exécution d'un officier allemand, au métro Barbès, par Pierre Georges qui deviendra ultérieurement le colonel Fabien. Français et immigrés combattent dans les mêmes formations et certains groupes sont commandés par un immigré. Les brigades spéciales de la Préfecture de Police traquent ces combattants et les livrent aux Allemands.

Le 4 mars 1942, un tribunal militaire allemand siégeant à la Chambre des députés condamne à mort sept jeunes auxquels on reproche 17 sabotages et attentats commis en trois mois. Cinq de ces jeunes sont français, deux sont des immigrés dont le chef du groupe, juif d'origine russe. Les 15 et 16 avril 1942, la cour martiale allemande qui siège cette fois à la Maison de la Chimie juge dix membres de l'OS et dix sept des bataillons, dont un jeune allemand, chef du groupe qui avait attaqué à l'explosif un convoi de camions allemands, rue Royale. Son père avait été assassiné par les sections d'assaut de Hitler. Il déclare au président de la cour martiale : « Je mourrai comme mon père, pour la liberté, pour la France et pour l'Allemagne ». 23 des accusés sont condamnés à mort. Le plus jeune, un juif roumain, à peine âgé de 16 ans, est condamné à la déportation.

En avril 1942 les trois groupes : OS, MOI, Bataillons, fusionnent pour donner naissance aux Francs Tireurs et Partisans Français (FTP) qui s'ouvrent aux non-communistes. De janvier à novembre 1943, le chef militaire des FTP de la région parisienne est un juif polonais: Joseph Epstein. Il était venu en France en 1934 pour y poursuivre des études de droit. Volontaire pour combattre aux côtés des républicains espagnols il commande une batterie d'artillerie des Brigades Internationales. En 1939 il s'engage dans l'armée française. Fait prisonnier il s'évade à l'automne de 1940.

En mai 1943, des partisans italiens grenadent une section allemande rue de Courcelles. Le 28 septembre 1943, un groupe commandé par l'arménien Missaak Manouchian, comprenant le juif polonais Marcel Rayman, l'espagnol Célestino Alfonso et l'italien Spartaco Fontano abattent Julius Ritter, adjoint du gauleiter Sauckel, chargé de recruter en France de la main d'oeuvre pour l'Allemagne. En novembre 1943, Manouchian et 22 membres de son groupe sont arrêtés, jugés et fusillés en février 1944. Les Allemands font réaliser « l'affiche Rouge » qui présente Manouchian et 9 de ses camarades : 5 juifs polonais, 2 juifs hongrois, un espagnol et un italien comme « l'armée du crime ». La roumaine Olga Bancic sera décapitée à Stuttgart, le 10 mai 1944, jour de son anniversaire.

Manouchian était un intellectuel, journaliste et poète. La lettre qu'il adressa à sa femme avant de mourir (elle a justifié un poème d'Aragon mis en musique par ?) est admirable. Ci-après, dans son intégralité, avec ses imperfections orthographiques et grammaticales :

« Ma chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée, Dans quelques heures je ne serais plus de ce monde. On va être fusillé cet après midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais pourtant je sais que je ne te verrais plus jamais. Que puis-je t'écrire, tout est confus en moi et bien claire en même temps. Je m'étais engagé dans l'armée de la libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but. Bonheur ! à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la Paix de demain. J'en suis sûre que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine pour le peuple allemand et contre qui que ce soit. Chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense. Le peuple Allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous - ... J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse. J'aurais bien voulu avoir un enfant de toi comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre sans faute et d'avoir un enfant pour mon honneur et pour accomplir ma dernière volonté. Marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Tous mes biens et toutes mes affaires je lègue à toi et à ta soeur et à mes neveux. Après la guerre tu pourras valoir ton droit à pension de guerre en temps que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'Armée française de la Libération.

Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs si possible à mes parents en Arménie. Je mourrai avec mes vingt trois camarades toute à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine. Aujourd'hui il y a du soleil. C'est en regardant au soleil et à la belle nature que j'ai tant aimé que je dirai Adieu ! à la vie et à vous tous ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendu. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta soeur et tous les amis qui me connaissent de



loin ou de près. Je vous serre tous sur mon coeur. Adieu.  
Ton ami ton camarade ton mari »

Source : *Le sang de l'Étranger*, à notre connaissance l'ouvrage le plus complet sur les immigrés des FTP-MOI de la région parisienne. Trois auteurs : Stéphane Courtois, chercheur au CNRS, Denis Peschanski chercheur à l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), Adam Rayski, ancien responsable de la section juive de la MOI.

Le texte de la lettre de Manouchian fut longtemps et est parfois encore amputé de la phrase évoquant « celui qui nous a trahis ... et ceux qui nous ont vendu ». Il fut censuré au prétexte qu'un militant du parti ne pouvait pas « faillir ».

L'affiche rouge éditée par les Allemands fut aussi diffusée sous forme de tracts avec pour précision : « Si des Français pillent volent et tuent ce sont toujours des étrangers qui les commandent ; ce sont toujours des chômeurs et des professionnels criminels qui exécutent ; ce sont toujours les Juifs qui les inspirent. C'est l'armée du crime contre la France ».

La fin tragique du groupe Manouchian fut, à partir de 1985, l'objet d'un vive polémique, suite à un téléfilm laissant entendre qu'il aurait été « livré » à la police par la direction du PCF. Le retour en France de Boris Holban qui avait rejoint la Roumanie après la guerre et les recherches des historiens dans les archives de la police ont permis de faire justice de cette accusation. Manouchian et les siens furent certes victimes de l'arrestation de l'un des leurs qui « parla » sous la contrainte mais ils étaient sur le point de « tomber » suite aux filatures des « Brigades Spéciales » (françaises). Ils n'avaient été ni « lâchés » ni « livrés » mais peut-être « sacrifiés » à des intérêts politiques parce que maintenus en activité alors que leur position était devenue très fragile, que leur éloignement et leur « mise en veilleuse » semblait s'imposer. Une émission diffusée sur FR 3 le 22 février 1994, (Brûlures de l'histoire) a fait le point sur le sujet et, en principe, mis un terme à la polémique.

Ce que l'histoire a révélé de l'épopée des FTP-MOI parisiens aurait mérité un film respectueux de la vérité, rendant l'hommage que méritent l'engagement et le sort de ces combattants immigrés, en général très jeunes et pour partie Juifs. L'organisation qui nous est révélée, la discipline et l'esprit de sacrifice librement acceptés, sont une leçon de courage et d'abnégation. Dans la résistance que nous avons connue, ce sont souvent les circonstances, l'intuition, l'expérience acquise qui ont pallié le manque de formation. Nous avons un peu le sentiment d'avoir été des amateurs face au professionnalisme acquis par ces FTP-MOI. Même ceux qui parmi nous ont été amenés à agir en milieu urbain ont rarement atteint le même niveau d'organisation et ont rarement été recherchés par autant d'hommes attachés à leur perte. Leur service de renseignement, de repérage et de récupération était dirigé par une jeune femme d'origine roumaine Christina Boico, à la tête d'autres jeunes femmes. La

mémoire tend à focaliser sur la personne de Manouchian mais tous méritent un même hommage quel que soit le jugement porté sur l'opportunité et les conséquences de leurs actions à cette époque.

Les FTP-MOI pratiquent également la guérilla urbaine à Toulouse, Marseille et Lyon où s'est créé le groupe Carmagnole. A Toulouse, s'est un juif Polonais, Marcel Langer, de son vrai nom Marcel Mendel, lui aussi ancien des Brigades Internationales, qui crée la 35ème brigade en souvenir de la 35ème division de mitrailleurs à laquelle il avait appartenu en Espagne. Arrêté le 5 février 1943, il est condamné à mort par la « Section Spéciale » de la Cour d'Appel de Toulouse et guillotiné le 23 juillet. L'avocat général Lespinasse qui avait prononcé contre lui un réquisitoire impitoyable : « J'ai trois raisons de demander votre tête. Vous êtes polonais, communiste et juif », fut à son tour exécuté le 10 octobre 1943 par les camarades de Langer.

« Les immigrés ont été dès l'origine une composante essentielle de la guérilla urbaine » écrit l'historien Denis Peschanski, bien que peu nombreux à la mener. A l'été 43, les FTP-MOI sont 65 à Paris, moins de 80 à Toulouse, 55 à Marseille. Tous ne sont pas spécialisés dans la guérilla urbaine. Le groupe « TA » (Travail Allemand) constitué par des immigrés de langue allemande, souvent des jeunes filles, a pour mission d'approcher les soldats pour obtenir des renseignements ou pour les démoraliser.

S'il est des étrangers de toutes nationalités dans la MOI, tous les étrangers vivant en France ne sont pas communistes et beaucoup mènent une activité résistante hors la MOI et les FTP. C'est le cas de nombreux Espagnols, Italiens, Polonais, Juifs, etc..

Des immigrés espagnols participent aux combats des Glières avec pour devise « Vivre libre ou mourir », aux combats du Vercors, aux combats du Mont Mouchet, trois hauts-lieux de la Résistance.

Mais c'est dans le sud-ouest où ils sont fortement implantés que leur rôle est le plus important. Ils ont souvent leurs propres formations de « guérilleros » (les GE : guérilleros espagnols) commandés par un état-major espagnol rattaché à l'Union Nationale Espagnole (U.N.E.). Ils combattent pour la libération de la France mais avec pour objectif suprême la « Reconquista de Espana » (la reconquête de l'Espagne). Les « guérilleros » participent activement à la plupart des combats pour la libération des départements du sud-ouest et font 4 000 prisonniers.

Les immigrés italiens, très nombreux en France, comptaient dans leurs rangs beaucoup d'antifascistes qui, comme les Espagnols, souhaitaient un jour rentrer dans leur pays libéré de la tutelle de Mussolini. Le professeur de droit Silvio Trentin fonde à Toulouse le mouvement et le journal clandestin « Libérer-Fédérer » qui s'adresse autant aux français qu'aux étrangers. On trouve des Italiens dans les FTP-MOI mais aussi dans les autres formations de la Résistance française. On



estime à 20 000 le nombre des Italiens qui combattirent pour la libération de la France dont 2 000 environ ont trouvé la mort.

Les **immigrés polonais** en France avaient en 1939 constitué une armée indépendante sous autorité de leur gouvernement en exil. Après la défaite, certaines unités peuvent embarquer pour l'Angleterre où s'est transporté leur gouvernement et continuer le combat, mais la plupart des immigrés Polonais restent en France. Beaucoup vont, à l'initiative de leur gouvernement, entrer dans « l'organisation polonaise de lutte pour l'indépendance », la POWN, et combattre sur le sol français contre l'occupant. Les effectifs des combattants polonais atteignent 8 000, dont 5 000 dans le Nord-Pas de Calais. L'encadrement est polonais mais les formations se rattachent, avant le débarquement, aux Forces Françaises de l'Intérieur. Les Polonais se battent vaillamment aux côtés de leurs camarades français puis des armées alliées.

Les **immigrés juifs** jouent un rôle très important dans la MOI où ils occupent de nombreux postes de responsabilité, tels le polonais Louis Gronowski, qui reconstitue en 1940 la MOI clandestine, et forme avec son compatriote Jacques Kaminski et le Tchèque Arthur London le triangle de direction. Un autre Polonais, Édouard Kowalski est responsable de la MOI en zone sud. Henri Krasucki, lui aussi polonais, futur dirigeant de la CGT, est déporté ; son père meurt en déportation. Les Juifs constituent parfois des groupes homogènes mais on les retrouve aussi dans la plupart des maquis, notamment dans le sud-ouest et dans les Alpes. Dans une famille juive d'origine polonaise, les 3 fils sont arrêtés et déportés pour faits de résistance. Seule la fille, elle-même résistante, survit.

Enfin, on ne peut évoquer le rôle des immigrés dans la Résistance Française sans citer quelques figures symboliques comme les ethnologues Boris Vildé (immigré naturalisé d'origine russe) et son compatriote lui aussi naturalisé, Anatole Lewitsky, fondateurs dès 1940 du réseau du Musée de l'Homme, arrêtés, condamnés à la peine de mort et fusillés. Aussi le Hollandais Guillaume Doornick qui fut fait Compagnon de la Libération après avoir été condamné à mort et fusillé en même temps que le lieutenant de vaisseau Honoré d'Estiennes d'Orves, de même fait Compagnon de la Libération.

Dans les Forces Françaises Libres comme dans la Résistance intérieure et les FFI, les immigrés ont contribué à la libération de la France. Ils ont eu leur part de fusillés, de morts au combat, de déportés morts dans les camps nazis. « La population étrangère en France ... contribua davantage, en proportion, que la population française au combat libérateur » observe l'historien Denis Peschanski.

#### *Bibliographie sommaire*

*Les étrangers dans la Résistance en France. Université de Besançon De l'exil à la Résistance. Galissot et Peschanski. Arcantère Mémoire et histoire de la Résistance. Guillon et Laborie. Privat Italiens et Espagnols en France 1938-1944. Actes colloque IHTP*

#### 4 - LES IMMIGRÉS EN CREUSE

La Creuse compte alors environ 200 000 habitants. Son chef lieu, Guéret, seulement 8 000. Elle est à 80 % rurale. C'est alors une zone de polyculture, avec une majorité de petites exploitations. Les paysans vivent modestement, en auto-consommation. Les Creusois habitent des logements en général sans confort : 15 % seulement ont l'eau courante, 1,5 % une salle de bains, 10 % un WC. (Source INSEE. Recensement de 1946).

En juin 1940, lors de l'exode des populations qui fuient depuis la Belgique devant les armées allemandes, la Creuse héberge durant quelques semaines environ 350 000 réfugiés. La plupart repartent vers la zone occupée mais certains ne sont pas autorisés à regagner leur domicile : ceux originaires de zone interdite, les Juifs et de nombreux étrangers.

Un recensement de fin 1940 fait apparaître la présence en Creuse de plus de 3 600 étrangers de 37 nationalités.

| NATIONALITÉ     | AUBUSSON    | GUÉRET      | TOTAL       |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| Allemande       | 21          | 48          | 69          |
| Américaine      |             | 4           | 4           |
| Argentine       | 1           |             | 1           |
| Arménienne      |             | 1           | 1           |
| Autrichienne    | 2           | 13          | 15          |
| Belge           | 69          | 148         | 217         |
| Brésilienne     | 1           | 1           | 2           |
| Britannique     | 22          | 42          | 64          |
| Bulgare         | 2           |             | 2           |
| Canadienne      |             | 1           | 1           |
| Chinoise        | 1           | 1           | 2           |
| Égyptienne      | 1           |             | 1           |
| Espagnole       | 241         | 270         | 511         |
| Grecque         | 6           | 2           | 8           |
| Hollandaise     | 2           | 5           | 7           |
| Hongroise       | 2           | 3           | 5           |
| Iranienne       |             | 3           | 3           |
| Irlandaise      | 1           |             | 1           |
| Italienne       | 178         | 795         | 973         |
| Lithuanienne    | 1           | 1           | 2           |
| Luxembourgeoise | 11          | 5           | 16          |
| Marocaine       | 1           |             | 1           |
| Néerlandaise    |             | 1           | 1           |
| Palestinienne   | 2           | 1           | 3           |
| Polonaise       | 428         | 615         | 1043        |
| Portugaise      | 48          | 112         | 160         |
| Roumaine        | 19          | 12          | 31          |
| Russe           | 11          | 68          | 79          |
| Sarroise        |             | 8           | 8           |
| Serbo-Croate    | 2           | 1           | 3           |
| Slovène         | 1           |             | 1           |
| Sud Africaine   |             | 4           | 4           |
| Suisse          | 31          | 62          | 93          |
| Tchécoslovaque  | 44          | 25          | 69          |
| Tunisienne      | 3           |             | 3           |
| Turque          | 3           | 6           | 9           |
| Yougoslave      | 84          | 17          | 101         |
| <b>TOTAL</b>    | <b>1239</b> | <b>2376</b> | <b>3615</b> |



Au recensement de 1936 ils étaient seulement 3 008, soit une progression de plus de 600 (plus de 20 %). Cet accroissement est dû aux mêmes raisons que pour l'ensemble de la France, tout spécialement à l'arrivée des républicains espagnols. Les étrangers sont beaucoup plus nombreux dans l'arrondissement de Guéret que dans celui d'Aubusson, respectivement 33 % et 67 % mais il faut savoir qu'il en est de même de la population globale : 38 % et 62 %.

Par nationalité, les plus nombreux sont les Polonais : (1 143). Suivent, par ordre décroissant : les Italiens (973), beaucoup plus nombreux dans l'arrondissement de Guéret (82%) que dans celui d'Aubusson (18 %), les Espagnols (511), les Belges (217), les Portugais (160), les Yougoslaves (101) surtout dans l'arrondissement d'Aubusson (83 %), etc.. On trouve aussi : 1 Argentin, 1 Arménien, 1 Égyptien, 1 Canadien, 2 Brésiliens, 2 Bulgares, 2 Chinois, etc.. A noter seulement 1 Marocain et 3 Tunisiens : leur pays est alors protectorat français. Les Algériens ne sont pas recensés comme étrangers car originaires de départements considérés comme français. Il en va de même des immigrés des pays d'Afrique noire, alors colonies françaises. (Source AD Creuse 976W235).

De nouveaux recensements, par nationalité, sont effectués en 1942 pour les ressortissants des pays annexés par l'Allemagne, puis pour ceux des autres nations, hors Italie et Espagne, pays considérés comme non-belligérants.

#### Ressortissants Allemands ou d'origine allemande, Autrichiens, Sarrois, Polonais et Tchèques

Recensement suite circulaire N° 511 du Préfet (28/9/42) aux Maires et Commissaires de Police Guéret et Aubusson. (AD Creuse 976 W 235)

| CANTON       | All. | Pol | Tch | Aut | Sar | Ap | Tot |
|--------------|------|-----|-----|-----|-----|----|-----|
| Aubusson     | 5    | 65  | 4   |     | 2   |    | 76  |
| Evaux        | 2    | 26  | 2   | 4   | 1   | 1  | 36  |
| Auzances     | 1    | 21  | 1   |     |     |    | 23  |
| Bellegarde   | 5    | 68  | 10  |     |     | 5  | 88  |
| Chambon      |      | 92  |     |     |     |    | 92  |
| Chénérailles |      | 43  |     |     |     | 1  | 44  |
| La Courtine  | 1    | 45  | 4   |     |     | 6  | 56  |
| Crocq        | 4    | 21  | 7   | 1   |     | 1  | 34  |
| Falletin     | 3    | 18  | 2   |     | 3   |    | 26  |
| Gentioux     |      | 5   |     |     |     |    | 5   |
| Royère       |      | 21  |     |     |     | 1  | 22  |
| St Sulpice   |      | 27  | 3   | 2   |     |    | 32  |
| Ahun         | 1    | 50  |     |     |     | 7  | 58  |
| Bénévent     |      | 51  | 3   |     |     |    | 54  |
| Bonnat       | 4    | 35  |     |     | 7   | 2  | 48  |
| Bourgageuf   | 1    | 50  | 2   | 1   |     | 3  | 57  |
| Chatelus Mal |      | 32  |     |     |     |    | 32  |
| Grand Bourg  | 49   | 78  | 4   | 2   | 2   | 9  | 144 |
| Dun le Pal   | 1    | 86  | 6   |     |     | 2  | 95  |
| Jarnages     |      | 96  |     |     |     |    | 96  |
| Guéret       | 1    | 58  | 3   | 1   |     | 1  | 64  |

|                       |    |      |    |    |    |    |      |
|-----------------------|----|------|----|----|----|----|------|
| Pontarion             | 6  | 78   | 1  |    | 2  | 1  | 88   |
| Saint Vaury           |    | 43   |    |    |    | 4  | 47   |
| La Souterraine        | 2  | 111  | 1  |    |    |    | 114  |
| 420° GTE <sup>1</sup> | 1  | 44   | 1  | 1  |    |    | 47   |
| 863° GTE <sup>2</sup> |    | 157  |    |    |    |    | 157  |
| Total                 | 87 | 1411 | 57 | 12 | 17 | 44 | 1638 |

All = Allemands

Pol = Polonais

Tch = Tchèques

Aut = ex-Autrichiens

Sar = Sarrois

Ap = Apatrides ou Indéterminés

1 - Groupe de Travailleurs Étrangers

2 - Groupe de Travailleurs Étrangers Camp de Clochar

(Source : AD Creuse 976 W 235)

Le nombre des Allemands est passé de 69 à 88 mais c'est surtout le nombre des Polonais qui a augmenté, passant de 1 043 à 1499 alors que celui des tchèques à régressé de 69 à 57.

Les archives départementales ne fournissent pas d'explication sur la raison de la progression du nombre de ces étrangers. Elle concerne manifestement des Juifs qui ont fui la zone occupée après les rafles, en particulier après celle dite du Vél d'Hiv, les 16 et 17 juillet 1942. Les archives de la gendarmerie font état de nombreux PV dressés pour défaut de visa des papiers au départ de zone occupée et de sauf-conduit. (Voir dossier Juifs).

Un recensement complémentaire visant les « ressortissants du Reich entrés en France depuis le 1er janvier 1933, individus nés dans les territoires inclus dans les frontières allemandes de 1939 : Allemands, réfugiés allemands, autrichiens, sarrois, à l'exclusion des départements Bas Rhin, Haut Rhin, Moselle » est prescrit par le Préfet le 4 décembre 1942. Il fait apparaître :

- 128 Allemands dont 53 au Masgellier et 53 à Chabannes (Liste Ugif comportant en plus 31 noms rayés en rouge, tous Israélites, mais de nationalité autre que celle prévue par la circulaire).

- 18 ex-Autrichiens

- 2 Sarrois

- 8 Apatrides.

Soit au total 156 noms. A noter que les 266 communes du département ont scrupuleusement répondu au questionnaire.

Un autre recensement concernant les « ressortissants Belges Hollandais, Danois, Norvégiens, Lettons, Estoniens, Lithuaniens, Yougoslaves, Grecs, Luxembourgeois, Apatrides d'origine russe, ressortissants Soviétiques, Anglais et Américains en



résidence ou de passage dans la commune » est prescrit par le préfet le 2 décembre. Il permet de dénombrer :

- 24 Polonais (Arrivés depuis le 28 septembre ?)
- 207 Belges
- 27 Luxembourgeois
- 10 Lettons
- 22 Grecs
- 3 Lithuaniens
- 101 Russes
- 27 Anglais
- 141 Yougoslaves
- 9 Hollandais
- 6 Américains
- 3 Tchèques (Nouveaux arrivés ?)
- 1 Hongrois
- 4 Indéterminés

Soit un total de 585 personnes. 155 communes ont fourni un état néant.

Par rapport au recensement de décembre 1940 on note une progression du nombre des Yougoslaves qui passe de 101 à 141, et des Russes, de 69 à 101. Le nombre des Belges est stable tandis que celui des luxembourgeois progresse de 16 à 27 et celui des Grecs de 8 à 22. Là encore il faut sans doute voir une conséquence des persécutions raciales.

Une statistique préfectorale de février 1943 fait état de 2 982 Juifs en Creuse dont 1 818 étrangers. A cette date le nombre total des étrangers en Creuse dépasse 6 000. (Sources AD Creuse 976W235 et Archives Nationales).

Tous ces étrangers, c'est le vocable utilisé par l'administration, sont non seulement recensés mais aussi étroitement surveillés, en fonction d'une législation contraignante et rigoureusement appliquée. Les immigrés juifs le sont doublement : comme étrangers et comme juifs.

#### La surveillance des étrangers en Creuse

Elle est de règle mais devient très contraignante dès 1938, sous le gouvernement Daladier, lorsque se précisent les menaces de guerre. Elle se poursuit sous le régime de Vichy lequel applique avec plus de rigueur encore des textes qui pour la plupart datent de 1938, tout spécialement les décrets des 2 et 14 mai et 12 novembre. Les archives des brigades de gendarmerie sont particulièrement édifiantes.

La brigade d'Ahun procède, le 4 juillet 1941, à une enquête de moralité sur N..., ressortissant soviétique, sans profession, réfugié de Paris, résidant provisoirement sur le territoire de la commune d'Ahun, dont l'arrestation n'a pas pu être opérée le 30 juin et pour lequel la « commission de criblage », de passage à Ahun, a admis de « surseoir momentanément à l'internement ». Il possède une instruction primaire supérieure en français. Il n'a adhéré à aucun groupement ou parti, soit français ou étranger ou confessionnel.

Il est marié à une Française qui a conservé sa nationalité. Il n'a jamais fait de demande de naturalisation mais il a fait le 25/9/39 une demande pour être admis à contracter un engagement pour la durée de la guerre. Il a été reconnu apte le 8 mai mais la fin brutale de la guerre n'a pas permis son incorporation. L'intéressé reconnaît « avoir reçu notification de résidence forcée à laquelle je suis astreint et de l'obligation qui m'est faite de n'effectuer aucun déplacement en dehors de la commune et de celles limitrophes sans autorisation spéciale de M. Le Préfet, sous peine d'internement dans un camp de concentration ». Scrupuleux et empressés au delà de leur mission les gendarmes précisent : « Nantis du consentement spontané de N..., nous avons procédé à une perquisition dans l'appartement de deux pièces qu'il occupe, en l'absence de tout témoin. Aucun écrit, manuscrit ou imprimé, journal ou brochure, arme, susceptible d'être saisi n'a été découvert ».

Il faut savoir que suite à l'attaque de l'Allemagne contre l'URSS, le 21 juin, « le gouvernement français, certain que les agents diplomatiques et consulaires exercent une action attentatoire à l'ordre public et à la Sécurité de l'État rompt les relations diplomatiques avec l'URSS ». Les gendarmes précisent que « chargés de l'exécution des mesures spéciales concernant les ressortissants russes et soviétiques, ils n'ont pu toucher qu'après des recherches réitérées le réfugié N..., son arrivée n'ayant pas été déclarée dans les 48 heures à la gendarmerie ou à la mairie. L'intéressé a bien fait viser sa carte d'identité à son arrivée à la mairie mais notification n'en a pas été faite à la gendarmerie ». Mme R... qui l'héberge explique qu'elle croyait N... réfugié français et n'a en conséquence « fait aucune déclaration concernant son arrivée. J'ignorais d'ailleurs cette obligation » Elle fait l'objet d'un PV pour infraction au décret du 2 mai 1938.

Le 16 août 1941, les gendarmes contrôlent les pièces d'identité du ressortissant grec C... se disant ouvrier charbonnier chez sa femme, française, réfugiée au Moutier d'Ahun. Il est en France depuis 1914, a fait une déclaration pour que ses enfants soient français. Il a demandé à servir en qualité de volontaire étranger en septembre 1939 mais le dossier a traîné jusqu'au 2 mai 1940, date à laquelle le bureau de recrutement de Versailles lui demandait encore des pièces. Il est détenteur de la carte d'identité « Non-travailleur », en cours de validité, et d'un fascicule de la « Carte spéciale orange » pour l'exercice des professions « commerciales et industrielles ». Il est considéré « en situation irrégulière sa carte d'identité ne s'appliquant pas à sa catégorie actuelle » et fait l'objet d'un PV. Son épouse qui exploite sous son nom de jeune fille une petite entreprise de carbonisation a fait, il y a trois mois, au greffe du Tribunal de Commerce de la Creuse, une demande d'immatriculation au registre de commerce de la Creuse mais n'a pas encore obtenu le récépissé de déclaration.

Le 16 août 1941 les gendarmes constatent que la ressortissante colombienne P..., femme de chambre au



château de La Chezotte, titulaire d'une carte d'identité à validité normale catégorie « travailleur industriel » expirant le 31 décembre 1940 n'a pas demandé le renouvellement ou la prorogation de validité dans les délais prévus. Elle parle et lit difficilement le français mais ne s'était pas rendu compte que sa carte était périmée, ce qui lui vaut un PV. Le 3 septembre, les gendarmes dressent un nouveau PV à sa patronne, laquelle ignorait de même que son employée, gardienne du château en son absence, était en possession d'une carte périmée.

**La brigade de Bellegarde en Marche** enquête, le 29 mai 1940, sur Mme M..., métayère, dont le mari est mobilisé dans l'armée polonaise depuis le 1er octobre 1939. Elle sollicite une carte de circulation temporaire pour se rendre aux foires et marchés des cantons limitrophes afin d'y vendre ou d'y acheter du cheptel. (Ce qui signifie qu'elle n'a pas le droit de se déplacer hors la commune de résidence et les communes limitrophes). Appréciation des gendarmes: la famille M... est bien considérée des autorités locales, de son propriétaire et de ses voisins immédiats.

Le 5 juin 1940, enquête sur Mme S..., originaire de Saint Domet, devenue Suisse par son mariage, réfugiée de Roubaix. Elle sollicite une carte de circulation temporaire pour se rendre aux chefs-lieux de canton limitrophes pour effectuer des achats d'effets et de mobilier. Le mari est en instance de naturalisation et a fait opter ses enfants pour la France.

Le 22 novembre 1940, enquête sur l'allemand M... qui réside à Mainsat. Il a fait une demande au commandement militaire de la Creuse en vue d'être autorisé à résider dans cette commune. « Sa conduite est exempte de tout reproche, momentanément ». A noter la prudence que traduit l'adverbe momentanément.

Le 13 juillet 1941, enquête sur le sujet allemand H..., en résidence à Mainsat depuis l'exode, qui sollicite un sauf-conduit. « Il n'a jamais manifesté d'activité politique. La conduite de cet étranger n'a donné lieu jusqu'à ce jour à aucune critique ». M. le Maire donne un avis favorable mais « pense qu'il serait préférable que cet étranger ne voyage pas ». Il est lui aussi prudent.

Le 10 mars 1942, enquête sur le sujet polonais P..., en résidence sur la commune de Champagnat, qui sollicite une demande de carte de circulation temporaire pour se rendre aux foires d'Aubusson, Chénérailles, Auzances, pour y écouler les produits de sa ferme. Il habite la commune depuis 7 ans. « Cet étranger exploite en qualité de métayer, une propriété de 75 ha. ... Il est très bien connu, travailleur et honnête, il ne fait pas de politique, a été mobilisé au cours de la guerre 39-40. Son attitude au point de vue nationale est excellente ».

La législation sur les étrangers, complexe et contraignante n'est pas toujours évidente pour des personnes ne maîtrisant pas bien notre langue.

**La brigade de Bénévent** rend compte le 22 décembre 1939 de l'interpellation, par un inspecteur de la 6ème brigade régionale de police de l'Espagnol G... : « sait lire, écrire, marié, 4 enfants en bas âge, jamais condamné. Réside au bourg de Marsac depuis 1934. Titulaire du récépissé N° 0011 délivré par la mairie de Marsac », en cours de validité. Il travaille chez M. B... comme ouvrier agricole depuis le 20 juin 1939 car il n'avait plus de travail dans les carrières. Son récépissé porte comme profession « manoeuvre » alors qu'il est désormais « ouvrier agricole. PV lui est dressé ainsi qu'à son employeur, avec un exemplaire transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Le 11 avril 1940, les gendarmes contrôlent l'étrangère S..., de nationalité espagnole « titulaire d'un récépissé vert (travailleur agricole) délivré par la Préfecture de la Creuse, en cours de validité, qui porte le visa d'arrivée à Saint Vaury mais pas le visa de départ de cette commune ni le visa d'arrivée à Marsac ... Cette étrangère parle peu le français ... nous avons cru comprendre ... qu'elle vient du camp de réfugiés de Guéret ». PV lui est dressé ainsi qu'à son employeur pour avoir contrevenu à l'article 14 du décret du 14 mai 1938 sur le séjour des étrangers en France.

Le 4 mai 1940, les gendarmes, informés par le maire de Ceyroux, constatent que D... et son épouse, nés en Belgique, métayers sur le territoire de la commune ont bien fait viser leur carte d'identité au départ de la commune de Moissanes (Haute Vienne) d'où ils viennent et à leur arrivée sur la commune de Ceyroux mais « les intéressés ne possèdent pas de sauf-conduit ». PV est dressé au mari, à son épouse, à sa belle-mère et à son fils de 15 ans.

Le 16 avril 1941, K..., Yougoslave, illettré en français, journalier-tâcheron, venant de Beaucaire rejoindre sa femme domiciliée sur la commune de Mourioux s'est bien fait délivrer un sauf-conduit pour effectuer le déplacement Beaucaire-Mourioux mais n'a pas fait viser sa carte d'identité à son arrivée. Il est condamné par le Tribunal correctionnel de Bourgneuf à 16 F d'amende (avec sursis).

Le 10 septembre 1941, B..., journalier agricole de nationalité yougoslave a quitté Bénévent pour venir résider sur la commune d'Aulon. Il n'a pas fait viser ses papiers, ni au départ ni à l'arrivée, alors que ces communes ne sont pas limitrophes. PV assorti d'une condamnation, le 17/10/41 par le Tribunal correctionnel de Bourgneuf à 200 F d'amende.

Le 7 novembre 1941, un autre Yougoslave, M..., ouvrier agricole domicilié sur la commune de Bénévent s'est rendu à Guéret sans sauf-conduit. Les gendarmes ont été informés « par une personne digne de foi désirant garder l'anonymat ». M... est condamné le 19 février 1942 par le tribunal de simple police de Bénévent à 25 F d'amende.

Le 18 novembre 1941, B... Tchèque, réfugié à Sainte Feyre, a quitté cette localité pour se rendre à



Azat Chatenet sur un chantier de l'entreprise qui l'emploie. Il a omis de faire viser sa carte au départ de Sainte Feyre. Il hérite de deux PV, un pour cette omission et un pour défaut de sauf-conduit.

Le 19 mars 1942, L..., Polonais, cultivateur-fermier demeurant à Pennes d'Agenais (Lot et Garonne) est contrôlé à Vieilleville. Ses papiers sont en règle et il a un sauf-conduit pour se rendre à Vidailhat, canton de Pontarion. PV lui est dressé pour séjour dans une localité non limitrophe de son canton de résidence avec un sauf-conduit délivré pour une autre destination.

Le 16 avril 1942, à Augères, les gendarmes enquêtent sur N..., Polonais et notent scrupuleusement son itinéraire : Entré en France en janvier 1940 après occupation de la Pologne par les Allemands. Interné au camp de Sept Fonds dans le Tarn et Garonne. Dirigé en mars sur Limoges pour travailler dans un atelier de l'armée de l'air, évacué sur Toulouse. Interné en septembre au camp de Livron-Caylus puis à celui de Idron, près de Pau. Transféré en juin 1941 au camp de Clocher (GTE 863) et placé sur la commune d'Ars, près d'Augères.

**La brigade de Genouillat**, dresse la 18 septembre 1939, un état des étrangers recensés depuis le début de la guerre. Ce document permet d'en connaître la nationalité, la profession et la commune de résidence. Ils sont 29 dont 13 enfants. Tous sont Italiens dont trois en instance de naturalisation. Tous sont cultivateurs sauf un (tailleur de pierre). A deux exceptions près, ils résident sur la commune de Betête. Ils sont presque tous originaires de la même localité : Ravalo (ce qui traduit une émigration « relationnelle » et le maintien d'une communauté sur une même zone d'immigration). L'un d'eux souhaite ardemment que l'Italie combatte à nos côtés pour s'engager. (Mussolini est l'allié de Hitler et l'Italie déclarera la guerre à la France le 10 juin 1940).

La brigade de Royère enquête sur l'Espagnol H... qui exploite une ferme de 50 Ha sur la commune de Saint Pardoux Lavaud. Il a besoin de se déplacer pour aller aux foires, faire des achats, conduire des animaux aux réquisitions et sollicite à cet effet un sauf-conduit. Les gendarmes s'informent « en vue de connaître la conduite, la moralité, l'attitude au point de vue national, la réalité des motifs invoqués et la nécessité des déplacements de H..., en vue d'une carte de circulation temporaire. Le président de la Légion ne l'a « jamais entendu manifester d'idées communistes ou antinationales » et le considère « très travailleur ». Le maire de la commune ne trouve « rien à lui reprocher, attendu qu'il ne manifeste pas d'idées communistes ou gaullistes » et assure que son métier nécessite des déplacements fréquents. Un cultivateur de la région déclare que H... a « une bonne conduite, une bonne moralité et qu'il ne l'a jamais entendu manifester d'idées politiques susceptibles de nuire au gouvernement actuel » ; il confirme qu'il est « obligé de livrer du bétail aux réquisitions de Bourganeuf et de rechercher des aliments dans d'autres communes ». Le

23 janvier 1943, H... obtient un sauf-conduit pour se rendre à Guéret. Le 29, scrupuleusement, il rapporte son sauf-conduit à la brigade de Royère distants de 14 km de son domicile et se voit gratifier de deux PV pour défaut de visa car « il a omis de faire signer son sauf-conduit à l'arrivée et au départ de Guéret ».

**La brigade de La Souterraine** est, elle aussi très active, d'autant plus qu'il y a dans la ville et les environs de nombreux immigrés Juifs, pour la plupart d'origine polonaise. A noter que la mention « juif » apparaît sur les PV à partir de septembre 1941, suite au second statut du 2 juin et aux textes complémentaires.

Mention est faite de la présence dans le canton, en 40-41, de 3 Chinois, 2 Japonais, 2 Égyptiens, 2 Grecs dont une femme médecin. Bien qu'il n'existe pas de statistique, les dossiers de la brigade font mention de 25 Italiens, d'une dizaine d'Espagnols et d'une vingtaine de Portugais. Les Italiens sont agriculteurs, cimentiers, manoeuvres. Parmi les Espagnols on note une majorité de femmes dont 5 sont employées à la clinique des Rosiers. Les maris, dans trois cas au moins, ont été internés au camp du Vernet (Ariège) puis de Clocher (Guéret). Un de ces espagnols a combattu dans l'armée française.

En août 1940, deux Italiens : M... et L... sont inscrits sur le liste des étrangers suspects pour n'avoir pas, le 10 juin (date d'entrée en guerre de l'Italie) souscrit une déclaration de loyalisme envers la France. En 1941, Z... « ex-milicien de l'armée rouge espagnole, doit être interné au camp de Vernet (Ariège) en vertu d'une dépêche de M. Le Ministre de l'intérieur du 14 juin 1941 et sera mis en route par les soins de la brigade ». En 1942 M... sollicite une carte pour aller travailler en Creuse et en Haute Vienne. « Cet individu qui a manifesté son hostilité à LA PATRIE (en capitales dans le texte) lors de l'entrée en guerre de l'Italie me paraît suspect et pour ce motif, j'émetts un avis défavorable à sa demande » écrit l'adjudant commandant la brigade qui ajoute : « Il est d'ailleurs étroitement surveillé par la brigade ». Par contre, à cette même époque, L... qui est marié à une Française et père de 4 enfants n'appelle « aucune remarque défavorable ».

Divers Polonais et Polonaises qui sollicitent en 1940 et 1941 des saufs-conduits pour rendre visite à des membres de leur famille ou rechercher un emploi voient leurs demandes transmises avec avis favorable. G..., lui aussi Polonais, professeur de musique obtient le même « avis favorable » en 1941 mais l'attitude change en 1942 : « Il est célibataire et les ressources dont il dispose lui permettent de vivre largement. En sa qualité de juif étranger il a besoin d'être surveillé ». Avis défavorable. « De plus, il est associé avec l'artiste prestidigitateur espagnol L... pour faire les tournées et L... est suspect car il a des idées à tendance communiste »

Le 13 mai 1941, le Polonais C... fait l'objet d'un arrêté du Préfet prescrivant « sa conduite au camp de Vernet, sous escorte de deux gendarmes.



Le 29 novembre 1942, P... de nationalité polonaise et Juif, émigré en résidence à La Souterraine par décision du Ministre secrétaire d'état à l'intérieur en date du 7 novembre 1941 sollicite un sauf-conduit pour se rendre à Montauban. Comme il a été « verbalisé par la brigade pour défaut de visa à sa carte d'identité au départ de Paris et défaut de sauf-conduit et condamné pour ces faits le 6 novembre par le Tribunal correctionnel de Guéret à 200 F d'amende », bien que sa « conduite et sa moralité sont bonnes ... il n'a fait l'objet d'aucune remarque au point de vue national », le brigadier évite de prendre une décision et demande à sa hiérarchie « si le sauf-conduit peut lui être délivré ». (P... a apparemment fui la région parisienne après les rafles de Juifs de 1941).

Le 14 avril 1942, B..., Juif de nationalité polonaise qui a de même été verbalisé et condamné par le Tribunal correctionnel de Guéret et sollicite lui aussi un sauf-conduit, a plus de chance. « B... s'est bien conduit depuis qu'il est à La Souterraine ; il est calme et ne se livre à aucune propagande. Il semble ne pas être suspect ». Le brigadier émet un avis favorable.

Le 12 juillet 1942, « le Juif S..., de nationalité indéterminée, sollicite une carte de circulation temporaire pour se rendre à Limoges les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine ... pour suivre les cours de l'École de radioélectricité et de télévision. Il était auparavant domicilié à Paris et exerçait un commerce d'appareils de TSF. Il a fui Paris à cause de l'occupation allemande. Depuis son arrivée il s'est bien conduit et n'a pas manifesté de sentiment hostile à LA FRANCE (en capitales dans le texte). Il paraît fortuné et a fait une demande en vue de son émigration aux Etats-Unis. Il a produit une attestation d'inscription à l'école précitée mais il y a peut-être lieu de croire qu'il ne s'agit que d'une manière détournée pour se déplacer plus facilement. En décembre 41 il a été mêlé à une affaire de trafic de postes de TSF à Cahors dont la suite judiciaire m'est inconnue mais ce ne semble pas avoir été grave pour ce qui le concerne. Cet étranger paraît susceptible de se livrer à des trafics clandestins ». Prudent, l'adjudant émet un avis défavorable.

Le 14 septembre, à l'initiative du Préfet, l'adjudant enquête sur le Juif R... parti travailler au Mas d'Artiges. « Il figurait sur la liste des Israélites à rassembler le 26 août ». L'adjudant demande donc à son collègue de La Courtine de « bien vouloir lui faire connaître les renseignements que vous possédez sur cet étranger ».

Le 30 septembre, le maréchal des logis commandant provisoirement la brigade s'intéresse aux époux R..., Israélites ayant échappé aux opérations du 26 août 1942 et font l'objet d'un avis de recherche, lequel précise : « Ils ont quitté La Souterraine par l'express de 1 h 32 munis d'un billet à destination de Toulouse. Il est à supposer qu'ils se cachent dans cette ville où ils doivent vraisemblablement avoir des relations avec d'ex-internés du camp de Noë où la femme a fait un séjour prolongé ».

Le « rassemblement » des Juifs, le 26 août 1942, en zone libre donc hors occupation allemande, s'est effectué en Creuse dans la routine des tâches administratives. Leur sort ne pose manifestement aucun problème de conscience au préfet et à ses services qui émettent les avis de recherche pour ceux qui ont échappé à la rafle et pas davantage aux gendarmes qui « font leur travail ».

La surveillance des étrangers ne cesse pas après la libération et l'administration continue « son travail »

**La brigade de Boussac** transmet, le 10 octobre 1944 la liste des étrangers du canton, commune par commune, par nationalité et par profession. Cette statistique qui porte sur 157 étrangers fait apparaître, pour le canton:

86 Polonais  
18 Portugais  
15 Yougoslaves  
10 Italiens  
7 Espagnols  
5 Suisses  
3 Allemands  
3 Anglais  
3 Belges  
3 Russes  
2 Hollandais  
1 Hongrois  
1 Turc.

Qui se répartissent en

108 agriculteurs  
35 indéterminé ou sans profession (majorité enfants)  
6 commerçants  
4 carriers  
3 maçons  
1 ménagère.

La très grande majorité de ces étrangers est employée dans l'agriculture.

Ces exemples de contrôle des étrangers ne sont qu'une bien faible partie des PV établis par les brigades de la Creuse. Leur surveillance est une des activités importantes des gendarmes. Ils l'accomplissent manifestement sans réserve, parfois avec zèle comme on a pu le constater. Il s'agit d'une tâche de routine datant d'avant la guerre. A noter toutefois la prise en compte des directives nouvelles du gouvernement de Vichy que traduisent les formules : « attitude au point de vue national », « idées susceptibles de nuire au gouvernement », « a des tendances communistes ou gaullistes », etc.. L'opinion du président local de la Légion est mentionnée avant celle du maire. La délation, dans l'anonymat, est sans réserve prise en compte ; elle s'inscrit dans le climat de l'époque.

Les immigrés acceptent semble-t-il avec résignation les contraintes qui leur sont imposées même si elles paraissent parfois dérisoires et les sanctions appliquées vexatoires. Les tribunaux, lorsqu'ils sont saisis se



montrent plus ou moins sévères. Une amende de 200 F infligée à un ouvrier agricole qui gagne à l'époque entre 300 et 500 F est pour l'intéressé lourde de conséquences. Les internements et tribulations de certains de camp en camp traduisent le peu de considération accordée à ces immigrés venus chercher la liberté au pays des droits de l'homme.

A partir de l'été 1941, les étrangers Juifs sont l'objet d'une double surveillance : comme étrangers et comme Juifs. Le « rassemblement » du 26 août 1942 et la recherche de ceux qui y ont échappé semblent s'être déroulés dans l'indifférence. Il faut toutefois savoir que les directives de Bousquet et les menaces visant ceux qui se rendraient coupables de négligences étaient extrêmement sévères.

### Les immigrés dans la Résistance en Creuse

En Creuse, comme dans la plupart des autres départements, la Résistance, a deux grandes origines : communiste avec le Front National et les FTP, non-communiste avec les Mouvements Unis de Résistance et l'Armée Secrète. La Résistance communiste se manifeste d'abord contre Vichy, dès 1940 ; après l'attaque de l'URSS et tout spécialement après l'invasion de la zone sud elle s'étend à l'occupant et se fait très active. La résistance non-communiste s'implante progressivement, par secteurs ; les mouvements Combat, Libération, Franc-Tireur n'ont qu'un faible recrutement avant leur fusion, début 1943, dans les Mouvements Unis de Résistance (MUR).

Les premières armes, parachutées par les services britanniques, sont reçues par les FTP au printemps de 1943. Elles vont servir à développer de nombreux sabotages sur la ligne Paris-Toulouse, dans la région de La Souterraine et à équiper les premiers maquis, nés au début de l'été du refus des jeunes de partir travailler en Allemagne (STO). Des immigrés espagnols participent aux premiers sabotages.

On trouve des immigrés dans les premiers maquis, Espagnols et Italiens notamment, mais aussi Polonais, Allemands, Luxembourgeois, et autres ressortissants de pays occupés par l'Allemagne. Un des premiers groupes FTP est dirigé par un juif allemand : Adolphe Low, ancien des Brigades Internationales qui ont combattu aux côtés des républicains espagnols contre les troupes de Franco.

**Adolphe** est une des personnalités les plus symboliques et les plus attachantes de la Résistance en Creuse mais de son passé il n'avait jamais parlé jusqu'en 1995. Même à sa famille. C'est à l'occasion de son 80ème anniversaire, qu'il avait tenu à fêter en Creuse avec quelques amis, qu'il accepta pour la première fois de parler et d'être enregistré. Chez Michaud, avec Castille mais hors la présence de son épouse. Depuis il se livre un peu plus facilement. La reconnaissance du gouvernement espagnol aux brigadistes lui a valu à Strasbourg où il habite, une notoriété à laquelle la presse alsacienne à largement fait écho. Ci-après, avec son accord, une synthèse de l'entretien de juillet 1995.

Adolf Löw (il a depuis sa naturalisation francisé son nom) naît en 1915 à Kotbus en Allemagne, d'une famille juive d'origine polonaise. Il est le dernier d'une fratrie de 5 frères et soeurs. La famille va peu après habiter à Berlin où il passe son enfance et son adolescence. Très vite il découvre l'antisémitisme d'une population qui, dans sa majorité, n'est pas encore acquise au nazisme. Il devient athée et milite activement au sein des jeunesses communistes allemandes. A cet époque, même chez les Allemands qui ne sont pas ou pas encore nazis, les Juifs et les communistes sont jugés responsables de la défaite de leur pays en 1918.

En 1933, donc à 18 ans, peu après l'accession de Hitler au pouvoir et l'incendie du Reichstag, il quitte l'Allemagne pour la France « pays de la liberté ». Avec pour tout viatique une petite valise et un peu d'argent donné par sa famille, sans connaître un mot de français. Il se retrouve en position illégale en France et n'a pas le droit de travailler. Des réfugiés antifascistes allemands l'aident à survivre mais bientôt il est arrêté et doit quitter le pays. Il gagne la Belgique, bénéficie à nouveau de l'aide de réfugiés allemands mais très vite il revient en France, vit à nouveau d'expédients, trouve abri à l'Armée du salut ou dans un asile israélien, à défaut sous les ponts.

En 1936, il s'engage dans les Brigades Internationales et part aider les républicains espagnols en lutte contre Franco. Équipé et armé il est, après une mini-formation, affecté à une unité d'antifascistes allemands commandée par des officiers compétents et fait l'apprentissage du combat sur le front de Madrid, à Téruel et Gualajara (contre les chemises brunes de Mussolini), participe au « combat des baïonnettes », subit les bombardements de l'aviation de Hitler. En octobre 1938, après les accords de Munich, les Brigades internationales doivent se retirer et il rentre en France. En guise d'accueil, les brigadistes étrangers se voient internés dans les camps du sud-ouest mais Adolphe se mêle aux français et gagne Paris où ils sont fêtés par les partisans et syndicats antifascistes.

Après quelques semaines de repos, il est embarqué par la police et, avec un copain italien, mis dans un train, direction ... Guéret, une ville dont il n'a jamais entendu parler. Accueil par le Secrétaire général de la préfecture, la police et la gendarmerie. On le loge un moment à l'hôpital puis dans un hôtel et enfin à l'ancienne poste, place Bonnyaud, où campent des réfugiés espagnols. Ce qu'il sait de français, ce qu'il a appris d'espagnol, sa bonne volonté et la sympathie naturelle qui émane de sa personne font de lui un interprète et une assistance sociale précieux pour la préfecture, tout spécialement pour le Secrétaire général Lecène qui lui accorde sa confiance.

1939 : la guerre. Adolphe est aussitôt arrêté et, avec d'autres ressortissants allemands, interné à la caserne des Augustines. Il s'engage pour la durée de la guerre mais, compte tenu de sa nationalité, il est affecté à la Légion étrangère à Sidi bel Abbès. Après la défaite et l'armistice, il est « renvoyé dans ses foyers ». Comme il n'a pas de foyer, il revient en Creuse et retrouve ses amis espagnols, partage leur vie misérable de bûcherons occupés à faire du charbon de bois en forêt.

Les conditions d'armistice prévoyant la livraison au Reich, par Vichy, des ressortissants allemands, il est recherché et son protecteur Lecène a quitté la Creuse. Heureusement, il est aidé par Albert Coucaud et Eugène France qui lui trouvent un emploi de plougeur au sana de



Sainte Feyre. Il y mange à sa faim, est un peu payé et retrouve une position légale, avec des papiers en règle et des cartes d'alimentation. Presque une sinécure. Hélas de faible durée car non seulement Adolphe est allemand mais il est aussi Juif. Vichy et ses préfets appliquent scrupuleusement les accords Bousquet-Oberg dans la perspective de la « solution finale ». Il n'est pas sur les listes du 26 août 42 mais il figure sur celles de février 43.

Un matin, à 5 heures, des gendarmes se présentent au sana pour l'arrêter. Tandis que l'un d'eux va récupérer ses papiers et tickets d'alimentation auprès de l'économiste, Adolphe lance à la figure de l'autre le bol de café chaud qu'il a été autorisé à prendre avant de partir, dévale dans les couloirs et gagne le Puy de Gaudy tout proche. Apprenant les faits, les pensionnaires du sana sont surpris. La visite matinale des gendarmes ne peut être que la conséquence de quelque délit dont Adolphe semble pourtant bien incapable. Ils ignorent les rafles des Juifs qui se déroulent toujours dans la plus extrême discrétion. Ce qui prouve, s'il en était besoin, le manque d'information et l'efficacité de la censure.

Fort heureusement, une employée a vu Adolphe s'enfuir et, la surprise passée, la solidarité s'organise pour le retrouver et assurer sa subsistance dans les bois. On lui apporte à manger. Il change régulièrement de cache mais l'hiver est rigoureux, la neige tombe et tout déplacement laisse des traces. Il risque de mourir de froid. On lui trouve alors un refuge sous l'ascenseur : 1 m2. Il peut s'asseoir mais pas se tenir debout. On le ravitaille la nuit. Il peut sortir quelques instants pour s'aérer et satisfaire à ses besoins naturels mais il ne doit surtout pas s'enrhumer de crainte qu'une toux malencontreuse attire l'attention.

Les gendarmes reviennent périodiquement, menaçant même de prendre des otages parmi le personnel s'il ne se rend pas. Cas de conscience pour Adolphe qui ne veut surtout pas causer d'ennui à quiconque. Eugène France décide alors de le cacher chez des paysans. Il se souvient avoir été correctement nourri et avoir mangé beaucoup de châtaignes. De cette époque date sa première rencontre avec François, à l'initiative d'Eugène France, ce qui, notons-le passage, prouve bien, contrairement à ce qui a été écrit, que les relations entre les deux grandes formations de la Résistance étaient bonnes.

Le printemps venu, après de cocasses péripéties (encore les gendarmes) Adolphe rejoint le maquis de Montautre que commande Roland (René Boussin). Il parvient à s'échapper lors de l'attaque des GMR, le 19 août, rejoint Guéret, retrouve François. Après un court séjour à l'école de Lavaud où s'active dans la Résistance l'institutrice Suzanne Boiron, il gagne Rissat où s'organise un maquis FTP dont il devient l'instructeur et l'animateur. Tout près, au Coux, se forme un maquis des MUR où il se rend périodiquement en visite, seul ou avec Eugène France. Au début de 44 il laisse le commandement du maquis de Rissat qui entre temps s'est étoffé, à Armand obligé de quitter le secteur de La Souterraine.

A cette époque, François se déplace à vélo ; quand un peu plus tard, il bénéficie d'une « pétroleuse » Adolphe hérite du vélo. Seul problème, François mesure environ un mètre quatre vingt et Adolphe culmine à un mètre cinquante cinq. Même en baissant la selle au ras du cadre il est toujours en danseuse ! Quand François peut disposer d'une voiture, Adolphe hérite de la pétroleuse. C'est apparemment de ce temps que date son attirance

bien connue pour les motos. Il porte aussi, c'est bien naturel dans ses fonctions, un amour particulier aux armes et ses deux pistolets ne le quittent pas. Pourquoi deux ? « Parce qu'en cas d'arrestation celui qui fouille s'arrête de fouiller dès qu'il en a trouvé un » ce qui évidemment laisse la possibilité d'utiliser l'autre.

C'est au cours de la phase vélo que se situe l'aventure parfois présentée comme une version moderne de la victoire d'Horace sur les Curiaces. Pris en chasse par les gendarmes, rattrapé par le plus sportif ou le mieux entraîné, mis en joue par son collègue porteur d'un mousqueton, Adolphe se doit de réagir et place le canon de son Mauser le ventre de l'assaillant. « J'aurais pas tiré mais je voulais pas être pris ». Panique chez l'adversaire. Discussion. Adolphe révèle son appartenance à la Résistance et évoque « le chef François ». Ce sésame rassure les gendarmes qui d'évidence ont entendu parler de lui. Chacun jette ses armes. Sans problème pour Adolphe qui a toujours son pistolet de réserve. Reste à sceller la réconciliation. Rendez-vous est pris pour un bistro bien connu de l'un et des autres. Adolphe promet la discrétion sur l'incident. Hélas des paysans qui travaillaient dans un champ proche ont assisté à la scène et curieusement, en ces temps difficiles, certaines informations circulent parfois très vite. Quand Adolphe, après avoir bu le verre de l'amitié avec les gendarmes, retrouve François pour lui raconter sa mésaventure, celui-ci est déjà au courant.

Relayé à Rissat par Armand, Adolphe n'en poursuit pas moins ses activités propres et réalise divers sabotages. Le 7 juin, à la tête de légaux, il entre dans Guéret par la rue de Verdun. Il a reçu mission de s'emparer de l'Hôtel de Ville, ce qu'il fait mais seulement pour s'assurer qu'il n'y a pas d'allemands car il a surtout envie d'en découdre. Il est de l'opération qui a pour objectif d'incendier la Kommandantur à partir des toits voisins et l'un des premiers à pénétrer dans l'immeuble après la reddition de la garnison. Il assure ensuite la liaison entre les FTP et le chef des FFI, fonction pour laquelle il est particulièrement qualifié (il connaît bien François) et équipé car on lui a procuré une moto qui se révélera fort utile lors de la contre-attaque ennemie le lendemain. Il évacue la ville le 9, assure sans perte la dispersion de son groupe, échappe aux forces qui réoccupent la ville. Il continue ensuite à guerroyer jusqu'à la libération définitive du département.

Ses compétences militaires reconnues le dispensent de l'école des Cadres et il part pour le front de La Rochelle, comme lieutenant, adjoint à cet autre baroudeur qu'est le capitaine Louis (Herry) commandant la 1ère Cie. Démobilisé à l'automne 45 il retrouve Guéret et fête à la préfecture, avec François et quelques amis, une nationalisation bien méritée.

Sa famille n'a pas été épargnée. Son père qui lui aussi avait émigré en France a été tué en tentant de se sauver lors de la rafle de juillet 42. Sa mère et une de ses soeurs ont été déportées et ne sont pas revenues. Un frère, lui aussi engagé en 39 dans l'armée française, a pu rejoindre l'Angleterre en passant par l'Espagne. Deux autres soeurs ont émigré en Angleterre puis aux États-Unis.

Retraité, Adolphe vit avec à Strasbourg mais il a toujours la nostalgie de la Creuse où il revient aussi souvent que possible. Il a aussi gardé le virus de la moto et changerait volontiers sa voiture contre un engin à deux roues si sa femme ne s'y opposait. Il est resté fidèle à ses



convictions, toujours prêt à tous les combats pour la liberté et le respect des droits de l'homme. Tel fut, tel est Adolphe, le copain au grand cœur.

Il est aussi des immigrés dans les réseaux. Parmi les premiers déportés du réseau Alliance, en février 1943, Galhin Wrasky, d'origine russe, mort à Buchenwald.

Les maquis des MUR, embryonnaires en 1943 par défaut d'armes, se développent surtout à partir de février 1944 en fonction de parachutages à l'initiative de la France Combattante. Comme ceux des FTP, ils accueillent des immigrés de différentes nationalités qui participent à la plupart des opérations menées avant le débarquement et payent un lourd tribut à la répression. Un Espagnol pris lors de l'attaque du maquis FTP de Montautre par les forces de Vichy, le 19 août 1943, meurt en déportation. 4 Espagnols arrêtés en mars à Nouvelours sont fusillés en avril et mai à Limoges. Trois sont enterrés au cimetière de Louyat à Limoges, le quatrième, Vidal, repose au cimetière national de Chasseneuil. 2 autres Espagnols de la 1ère compagnie des Corps Francs de la Libération (MUR) sont tués par le 1er régiment dit de France aux ordres de Vichy, le 28 mai 1944, à Saint Sébastien. L'un d'eux, Modesto Clotet, repose à Chasseneuil.

Au lendemain du débarquement, lors de l'attaque de la garnison allemande de Guéret, il y a des immigrés dans presque toutes les unités. 3 sont tués : deux d'origine polonaise, l'oncle et le neveu, et un Luxembourgeois. De ce dernier on sait assez peu de choses si ce n'est qu'il est déserteur de l'armée allemande dans laquelle il avait été incorporé de force. Il a réussi à se procurer des habits civils mais à défaut de chaussures il a gardé ses bottes. Un moment hébergé à quelques kilomètres de Guéret, il est suspecté à cause des dites bottes et « récupéré » par le groupe de Saint Laurent lequel s'assure de ses origines et de sa bonne volonté avant de le conduire au Coux où il intègre la 1ère Cie CFL. Il participe, le 7 juin, à l'attaque de la garnison de Guéret. Il est tué face à l'Hôtel Auclair par la feldgendarmarie.

Le 9 juin, à Combeauvert, deux autres luxembourgeois sont victimes de la division SS Das Reich. Au cours des combats de juillet contre le groupement Jesser, d'autres immigrés tombent à nouveau. Certains sont faits prisonniers, déportés, et meurent dans les camps nazis. Après la libération, un autre encore est tué, en 1945, sur le front de l'Atlantique.

On estime à environ 150 le nombre des immigrés qui ont combattu dans le département. Certains se sont engagés, après la libération, pour continuer la lutte contre les poches de l'Atlantique et dans la 1ère armée. En l'état des connaissances, le nombre des immigrés qui ont trouvé la mort dans la Résistance creusoise est imprécis. Marc Parrotin, dans *Le temps du Maquis*, puis dans *La Résistance en Creuse* en avait recensé une trentaine. Plus récemment, dans *Les immigrés dans la Résistance en Creuse* il arrive à près de 60, ce qui porte à s'interroger sur l'ampleur et la nature de cette variation. La différence provient pour une part de Juifs

raflés comme tels dans le cadre de « la solution finale », disparus à Auschwitz. Ont-ils fait des actes de résistance ? En quoi se distinguent-ils des autres Juifs étrangers raflés le 26 août 42 et en février 43 ou parfois arrêtés isolément par l'occupant ? On peut s'interroger. La dernière liste évoquée mentionne aussi des victimes de la répression allemande qui ne sont pas connues comme résistantes. Il semble donc que la liste initiale est plus proches de la réalité que la dernière.

Il faut aussi distinguer entre les immigrés victimes des forces de Vichy et ceux qui furent tués ou déportés par les occupants. Les Espagnols, spécialement ceux des FTP du secteur de la Souterraine, ont payé un lourd tribut aux forces du maintien de l'ordre, GMR et milice notamment. C'est aussi sous des balles françaises, celles du 1er régiment dit de France, que sont tombés ceux de Saint Sébastien. Les immigrés tués par les Allemands le furent surtout après le débarquement.

Parmi les étrangers ayant donné leur vie dans la Résistance Creusoise il en est de nombreuses nationalités. A titre d'exemple et sous réserve de compléments : 11 Italiens, 8 Espagnols, 3 Allemands, 3 Luxembourgeois, 2 Polonais, 1 Portugais, 1 Autrichien, 1 Tchèque, 1 Turc, 1 Russe, etc.. Parmi les Italiens, l'admirable famille Comino : trois fils, réfractaires au STO, dans le maquis, les trois autres déportés dont deux ne reviendront pas.

Il y eut aussi, dans la résistance creusoise, des étrangers venus temporairement, le plus souvent parachutés comme la **Mission « Édouard »** composée de 4 officiers britanniques dont une femme (Micheline O'Sullivan, officier radio) et 1 officier américain et la **Mission Bergamote** comprenant 3 officiers anglais et un officier américain.

## 5 - EN CONCLUSION

De très nombreux immigrés ont combattu et sont morts pour la libération de la France, dans la résistance extérieure et dans la résistance intérieure, sur les divers théâtres d'opérations. Ils méritent notre respect comme méritent notre respect et notre reconnaissance tous les étrangers de ce que l'on appelait à l'époque l'Empire, qui ont combattu et sont morts sous le drapeau français. Le cimetière national de Chasseneuil contient les restes, non réclamés par les familles, de ceux, pour la plupart étrangers, qui sont morts pour la France. De même ont combattu et sont morts sur le sol français, pour la libération de notre pays, de très nombreux soldats alliés, anglais et américains notamment.

La paix revenue, beaucoup d'immigrés ont demandé et obtenu la nationalité française. Certains sont rentrés dans leur pays. D'autres sont restés sur notre sol tout en conservant leur nationalité d'origine et y ont fait souche. Leurs enfants sont pour la plupart français.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01

Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUERET Tél : 05 55 52 73 19